



## Travail pendant vacances scolaires

Par **nat46**, le **19/10/2009** à **10:09**

Bonjour,

J'ai actuellement un jeune (majeur) qui est encore scolarisé, mais qui travaille dans mon entreprise à chaque vacances scolaires. Il a un CDI à temps partiel avec avenant pour chaque période.

Mon souci est que pour les prochaines vacances de Toussaint, elles commencent le 26/10/09 et se terminent le 04/11/09, soit un mercredi.

Pouvez-vous me dire si je suis autorisé à lui faire son avenant jusqu'au 07/11/09 (fin de la semaine).

En vous remerciant du temps que vous consacrerez à mon interrogation.

Bonne journée

Cordialement